
Nombre de membres

en exercice: 13

Séance du mardi 05 mars 2013

L'an deux mille treize et le cinq mars l'assemblée régulièrement convoqué le 27 février 2013, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Emmanuel RIEHL.

Présents : 11

Votants: 11

Sont présents: Emmanuel RIEHL, Jean MATHIEU, Véronique VATAUX, Damien KREMPP, Carmen DUBOIS, Françoise FOERSTER, Jacques HENRY, Pascale PERNON, Alain PINOT, Emmanuel LANTZ, Jean-Luc MOMBERT

Représentés: Claude SCHLOSSER, Odile MANGEOL

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Jean MATHIEU

Objet: AMENAGEMENT ET SECURISATION DU VILLAGE - DE 2013 10

La municipalité a élaboré le cahier des charges pour la mission du bureau d'étude concernant l'aménagement et la sécurisation du village conformément à la délibération du Conseil Municipal du 4 décembre 2012.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de ce cahier des charges et en avoir délibéré, décide de valider le cahier des charges lequel sera transmis à un bureau d'études

Pour : 13 **Abstention :** 0 **Contre :** 0

Objet: TARIFS DROITS DE PLACE FETE PATRONALE - DE 2013 11

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer les tarifs de droit de place pour la fête patronale comme suit pour l'année 2013 :

- auto-scooter	:	100,00 €
- tous les autres manèges	:	60,00 €
- stands et autres	:	30,00 €.

Pour : 10 **Abstention :** 0 **Contre :** 3

Objet: REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES - DE 2013 12

Le maire rappelle au Conseil Municipal la mise en place de nouveaux rythmes scolaires à la rentrée de septembre 2013 avec l'instauration d'une demi-journée de cours supplémentaire et la possibilité de reporter la mise en application à la rentrée 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de reporter la mise en application de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014.

Pour : 13 **Abstention :** 0 **Contre :** 0

Objet: DEVIS O.N.F. - DE 2013 13

Le maire présente au Conseil Municipal le devis présenté par l'O.N.F. d'un montant de 29 180,00 € H.T..

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le maire à signer ce devis concernant les points suivants : Travaux d'infrastructure et travaux de maintenance, soit un montant H.T. de 12.680 € .

Pour : 13 **Abstention :** 0 **Contre :** 0

Objet: CONTRAT TRAITEMENT DECHETS - DE 2013 14

Le maire présente au Conseil Municipal le contrat de traitement des déchets accueillis sur l'installation de stockage de déchets non dangereux de l'arrondissement de Sarrebourg présenté par la Communauté de Communes de l'agglomération de Sarrebourg.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le maire à signer ce contrat.

Pour : 13 Abstention : 0 Contre : 0

Objet: TARIF LOCATION SONORISATION SALLE DES FETES - DE 2013 15

Le maire présente au Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer le prix de location de la sonorisation de la salle des fêtes à 50,00 € pour les particuliers et pour les associations dans le cas de manifestations payantes.

Pour : 13 Abstention : 0 Contre : 0

Objet: REMBOURSEMENT LOCATION GITE - DE 2013 16

Le maire présente au Conseil Municipal la demande de M. BOISSEL Jean-Paul de remboursement de l'acompte versé pour la location du gîte communal d'un montant de 156,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le maire à procéder au remboursement demandé.

Pour : 13 Abstention : 0 Contre : 0

Objet: SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2013 - DE 2013 17

Le maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 04 décembre 2012 décidant l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'école élémentaire pour l'organisation de classes vertes. Il fait savoir que les services de la trésorerie de Lorquin ont opposé un refus de paiement au motif que la délibération a été prise en 2012 pour une subvention versée en 2013.

Après un échange de courrier où la trésorerie a manifesté une nouvelle exigence sur l'absence de caractère libératoire du paiement, il vous est proposé de reprendre une nouvelle délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accorder à la coopérative scolaire de l'école élémentaire d'Abreschviller une subvention exceptionnelle de 2 500,00 € destinée au financement de 2 classes vertes. Ce montant sera repris lors du vote du budget primitif 2013.

Pour : 13 Abstention : 0 Contre : 0

Objet: SUBVENTIONS 2013 - DE 2013 18

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accorder les subventions suivantes pour 2013 :

- Entente Fitness et Country d'Abreschviller	:	100,00 €
- Association Lire	:	900,00 €
- Amicale du personnel communal des cantons de Lorquin et Réchicourt-le-Château	:	100,00 €.

Pour : 13 Abstention : 0 Contre : 0

Objet: EMPLOIS SAISONNIERS - DE 2013 19

Le maire présente au Conseil Municipal les demandes d'emplois saisonniers pour les mois de juillet et août 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide l'emploi de 3 saisonniers au taux horaire de 29/35ème.

Le tirage au sort a déterminé les 3 bénéficiaires.

Pour : 13 Abstention : 0 Contre : 0

Objet: AVENANT MARCHE GROUPE SCOLAIRE - DE 2013 20

Après en avoir délibéré et considérant l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres en date du 26 février 2013, le Conseil Municipal autorise l'avenant n° 1 au marché de l'entreprise SANICHAUF, pour le lot n° 14 « Plomberie-Sanitaires », pour le montant suivant : 3 071,45 € H.T., soit une augmentation de 9,67 % du marché initial.

Le montant global du marché se compose ainsi :

- Marché initial H.T.	:	31 766,75 €
- Montant H.T. de l'avenant n° 1	:	3 071,45 €
- Montant total H.T. du marché	:	34 838,20 €.

Pour : 11 Abstention : 2 Contre : 0

Objet: AVENANT MARCHE GROUPE SCOLAIRE - DE 2013 21

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise l'avenant n° 1 au marché de l'entreprise René HELLUY, pour le lot n° 07 « Serrurerie-Menuiserie métallique », pour le montant suivant : 1 380,00 € H.T., soit une augmentation de 2,13 % du marché initial.

Le montant global du marché se compose ainsi :

- Marché initial H.T. : 64 767,00 €
- Montant H.T. de l'avenant n° 1 : 1 380,00 €
- Montant total H.T. du marché : 66 147,00 €.

Pour : 11 Abstention : 2 Contre : 0

Objet: AVENANT MARCHE GROUPE SCOLAIRE - DE 2013 22

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise l'avenant n° 1 au marché de l'entreprise TBI, pour le lot n° 04 « Couverture-Etanchéité », pour le montant suivant : 2 243,00 € H.T., soit une augmentation de 1,37 % du marché initial.

Le montant global du marché se compose ainsi :

- Marché initial H.T. : 164 051,10 €
- Montant H.T. de l'avenant n° 1 : 2 243,00 €
- Montant total H.T. du marché : 166 294,10 €.

Pour : 10 Abstention : 3 Contre : 0

Objet: CONVENTION BIBLIOTHEQUE - DE 2013 23

Le maire présente au Conseil Municipal la convention de partenariat pour le développement de la lecture publique entre le Département de la Moselle, la commune d'Abreschviller et la commune de Vasperviller.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le maire à signer cette convention.

Pour : 13 Abstention : 0 Contre : 0

Objet: EQUIPEMENT INFORMATIQUE BIBLIOTHEQUE - DE 2013 24

Le maire présente au Conseil Municipal les différents devis pour l'achat d'un ordinateur pour la bibliothèque d'Abreschviller.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- adopte le projet et décide sa réalisation,
- décide l'achat d'un ordinateur suivant le devis de l'entreprise Technik Computer pour un montant H.T. de 848,66 €,
- sollicite le concours du Conseil Général de la Moselle au titre de l'équipement informatique et multimédia des bibliothèques,
- décide l'inscription des crédits au budget primitif 2013.

Pour : 13 Abstention : 0 Contre : 0

Objet: PROJET DE REHABILITATION DE LA FORGE - DE 2013 25

Le maire rappelle au Conseil Municipal la délibération de principe du 05 février 2013 concernant le projet de M. Francis CHRISTOPHE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer le montant du loyer mensuel à la somme de 100 € révisé annuellement en fonction de l'inflation à chaque date anniversaire du bail.

La durée du bail est fixée à 30 ans.

Pour : 13 Abstention : 0 Contre : 0

Objet: 50ème ANNIVERSAIRE DU TRAITE DE L'ELYSEE - DE 2013 26

L'année 2013 marque le 50^{ème} anniversaire du Traité de l'Elysée, signé le 22 janvier 1963 par le Chancelier Konrad Adenauer et le Président de la République Charles de Gaulle. Le Traité scellait la réconciliation entre la France et l'Allemagne en institutionnalisant la coopération entre les gouvernements français et allemands et en encourageant la coopération, en particulier dans le domaine de l'éducation et la jeunesse. Il a contribué à donner un réel élan au rapprochement entre nos deux pays.

Les premiers jumelages franco-allemands ont certes précédé le Traité, mais il a largement contribué à l'essor de ce mouvement qui, en donnant la possibilité à des millions de citoyens français et allemands de se rencontrer et d'apprendre à se connaître, a été l'un des puissants architectes de l'amitié franco-allemande.

Le travail de réconciliation entre nos deux pays est à présent achevé depuis de nombreuses années et le couple franco-allemand est désormais un axe essentiel à la construction européenne. L'anniversaire du Traité de l'Elysée constitue l'occasion de célébrer cette avancée exceptionnelle dans les relations entre nos deux pays et dans la construction européenne. Aujourd'hui, 50 années après la signature du Traité de l'Elysée, plus de 2200 jumelages entre la France et l'Allemagne donnent un sens concret à l'amitié franco-allemande et contribuent activement à la réalisation de l'Europe du citoyen.

Ces engagements sont également ceux de l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe et du Rat des Gemeinden und Regionen Europas présents quotidiennement aux côtés des acteurs locaux de nos deux pays afin de les soutenir dans leurs missions.

La crise économique et financière que nous connaissons actuellement montre un besoin d'Europe grandissant ainsi que la nécessité d'une coopération forte, efficace et équilibrée entre la France et l'Allemagne, notamment à l'heure où se dessine la stratégie économique de l'Union Européenne. Dans ce contexte difficile, le 50^{ème} anniversaire du Traité de l'Elysée ne doit pas seulement être célébré. Il constitue également une opportunité de réflexion pour préparer ensemble l'avenir de la relation et des jumelages franco-allemands.

C'est pourquoi, nous, élus de la commune d'Abreschviller :

- 1) répondant à l'appel lancé le 22 janvier 2013 par l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE) ;
- 2) saisissons l'opportunité des célébrations, en 2013, du 50^{ème} anniversaire du Traité de l'Elysée pour rappeler notre attachement à la relation franco-allemande et à notre jumelage avec la commune d'Albersweiler ; et souhaitons réaffirmer l'engagement que nous avons pris ensemble le 14 mars 1993 par la signature du serment de jumelage unissant nos deux territoires ;
- 3) nous engageons à poursuivre notre action conjointe, avec l'objectif d'une meilleure connaissance du partenaire, au moyen d'échanges constants et sur la base de la réciprocité, afin de contribuer ensemble à la construction d'une citoyenneté européenne basée sur les valeurs de tolérance et de solidarité ;
- 4) nous efforcerons d'associer mieux et davantage à nos initiatives un public diversifié, en particulier les plus jeunes de nos concitoyens, ainsi que les acteurs locaux tels que ceux du monde économique, de l'entreprise ou de la formation ; gardant ainsi l'esprit d'ouverture propre aux jumelages ;
- 5) reconnaissons et saluons le soutien que l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse, créé par le Traité de l'Elysée, n'a cessé d'apporter à la coopération franco-allemande en favorisant les rencontres de millions de jeunes de nos deux pays, notamment dans le cadre des jumelages de nos villes, et saluons la hausse du budget accordé à l'OFAJ pour l'année 2013 afin de lui permettre de poursuivre et intensifier son action en direction des jeunes générations et que nous puissions leur transmettre l'héritage de notre histoire franco-allemande commune ;
- 6) dans un contexte qui conduit de plus en plus souvent à une distanciation des citoyens à l'égard du projet européen, demandons le maintien et le développement des dispositifs européens, en particulier du Programme l'Europe pour les citoyens, qui encouragent les jumelages, et ce dans toute leur diversité. En 2013, Année Européenne des citoyens, il nous semble plus que jamais indispensable que les villes et les communes de toutes tailles puissent continuer à participer à ces programmes et approfondir ainsi la dimension européenne de leurs échanges ;
- 7) conscients que la relation franco-allemande, bien que privilégiée ne peut être exclusive, soulignons la nécessité d'ouvrir nos échanges à d'autres partenaires européens et de développer des actions communes avec des partenaires des pays en développement afin de faire de nos jumelages et partenariats franco-allemands un espace européen de dialogue et de solidarité fructueux ;

- 8) intégrerons à nos jumelages et partenariats de nouvelles thématiques liées aux défis que doivent aujourd'hui relever nos territoires. Dans cet esprit nous nous engageons à coopérer avec nos partenaires dans le cadre de projets structurés, notamment en matière d'emploi, de démographie ou de développement durable, afin d'échanger nos expériences et d'améliorer nos actions dans ce domaine ;
- 9) entendons, dans le prolongement de la présente délibération, porter avec notre partenaire des initiatives destinées à célébrer le 50^{ème} anniversaire du Traite de l'Elysée et le caractère vivant du jumelage de nos deux territoires.

Pour : 13 Abstention : 0 Contre : 0